

## COMPTE RENDU DU CTL DU 8 DÉCEMBRE 2017

### Ordre du jour

- Règlement intérieur de la Trésorerie de St Céré
- TBVS rénové
- Horaires d'ouverture de la Trésorerie de St Céré
- Désignation de comptables assignataires

### Règlement intérieur de la Trésorerie de St Céré

La Direction nous présente le projet de règlement intérieur dont la modification a été rendue nécessaire à la suite de la fusion avec la Trésorerie de Bretenoux.

Considérant qu'il s'agit d'une nouvelle entité juridique, la quotité de travail passe de 4,5 jours à 5 jours.

Après un débat fourni, les organisations syndicales ont unanimement voté contre. La question sera de nouveau posée lors d'un prochain CTL.

### TBVS rénové

Le tableau de bord de la vie sociale est enrichi à partir de cette année d'un certain nombre d'indicateurs nouveaux dont quatre à la discrétion de la direction locale.

Après débat, les indicateurs locaux retenus sont

- l'ancienneté des agents au sein de leur service, catégorie de service et au niveau de la direction
- Taux d'absentéisme pour maladie
- Nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites
- Rapport entre le nombre de promotions demandées sur le nombre d'agents remplissant les conditions statutaires pour en faire la demande.

Ce dernier indicateur a été construit à la suite d'un débat entre les organisations syndicales et accepté par la direction pour évaluer l'autocensure des collègues qui peuvent demander une promotion.

Les organisations syndicales ont unanimement voté pour.

### **Horaires d'ouverture de la Trésorerie de St Céré**

Les nouveaux horaires de la Trésorerie de St Céré ont été présentés. Ils ne changent pas par rapport à ceux actuellement en vigueur. Ils feront l'objet d'une présentation aux agents du service qui les valideront.

Pour : CGT

Abst : FO et Solidaires

### **Désignations de comptables assignataires**

Les comptables assignataires des nouvelles collectivités qui vont voir le jour en 2018 doivent faire l'objet d'une présentation et d'un vote par le CTL.

|                                                        |                                |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Syndicat mixte ouvert du bassin du Lot                 | Paierie départementale         |
| Synd. Intercommunal eau et assainissement « AQUARESO » | Trés. de Puy-l'Evêque          |
| Commune nouvelle de Lendou-en-Quercy                   | Trés. de Castelnau- Montratier |

Les organisations syndicales se sont abstenues, ce vote étant une pure formalité, les arrêtés préfectoraux de création de ces collectivités désignent déjà les comptables concernés.

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT !**  
**Je participe, je me syndique !**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Echelon : \_\_\_\_\_ Temps partiel : \_\_\_\_\_ %

Poste ou service : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

date : \_\_\_\_\_ signature : \_\_\_\_\_



#### **Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)